

Versailles, le 20 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurisation de la visite d'État du Roi Charles III le mercredi 20 septembre 2023

Recours à la captation, à l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des drones

Un dîner d'État offert par M. le Président de la République en l'honneur de Leurs Majestés le Roi Charles III et la Reine consort Camilla se déroulera au château de Versailles le 20 septembre 2023.

Compte-tenu de l'importante couverture médiatique dont bénéficie cet événement et du risque qu'il constitue une cible privilégiée et symbolique pour la perpétration d'actes de nature terroriste, le préfet des Yvelines a décidé de renforcer la sécurisation du périmètre du domaine du château de Versailles et de ses abords en autorisant la direction départementale de la sécurité publique des Yvelines à recourir à la captation, à l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur un drone.

Cette autorisation est encadrée par les articles L. 242-1 à L. 242-5 du code de la sécurité intérieure qui prévoient notamment que les drones ne peuvent survoler qu'un périmètre géographique strictement nécessaire à la sécurisation de cet événement, entre 15h30 et 23h30, le mercredi 20 septembre 2023.

Dans ce périmètre, les drones ne peuvent ni procéder à la captation du son, ni comporter de traitements automatisés de reconnaissance faciale. En outre, ils ne sont pas non plus autorisés à recueillir les images de l'intérieur des domiciles ni celles de leurs entrées.